



Éric GUTKOWSKI est inspecteur, responsable syndical au SNPI et premier adjoint au maire dans une commune rurale.

Comment percevez-vous l'avenir des services publics à l'horizon de cette nouvelle phase de décentralisation?

Dans un contexte de réformes portées par des volontés de rationalisation budgétaire, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer que le service public ne peut pas se résumer à ses aspects opérationnels et financiers. Il doit répondre au mieux aux besoins des usagers et cela ne peut se résumer dans l'organisation technique d'une prestation.

Le service public doit, d'abord et avant tout, répondre à des missions essentielles de l'État: permettre l'exercice de la citoyenneté, construire du lien social, répondre aux exigences de l'égalité et de la solidarité.

C'est dans cette perspective que se pose la question de la pérennité des services publics locaux dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

Comment percevez-vous le transfert des compétences de l'État vers les collectivités?

Amorcée par les lois Defferre en 1982-1983, approfondie par la réforme constitutionnelle de 2003, la décentralisation se traduit par une redistribution des pouvoirs et des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. Depuis le début des années 2000, ces réformes s'articulent autour du principe récurrent d'un transfert des compétences de l'État vers les collectivités territoriales, sans une compensation financière à la hauteur.

L'acte III de la décentralisation conduit depuis 2013 (lois de modernisation de l'action publique, loi NOTRe...) s'inscrit dans une logique de rationalisation des moyens dans un contexte de tension budgétaire. Il ne peut être analysé sans prendre en compte les onze milliards d'euros de baisse des dotations aux collectivités locales prévus entre 2015 et 2017. Ils s'ajoutent aux économies déjà réalisées, soit au total une diminution de 17 milliards des recettes des collectivités sur la période.

Ces transferts ne sont pas suffisamment compensés?

Pour éviter de soutenir l'investissement local, l'État brandit les mécanismes de péréquation dont le niveau sera mécaniquement doublé en 2015 comme moyen de «limiter les dégâts». Mais cet engagement est insuffisant pour les grandes associations d'élus qui ont déjà tiré la sonnette d'alarme : d'ici à 2017, la moitié des 36 000 communes pourraient être dans l'impossibilité de financer leurs investissements et de maintenir leurs services.

Quelles conséquences économiques et sociales?

La diminution de 30% des dotations est lourde de conséquences sur le tissu économique local et les services proposés à la population. L'étranglement financier menace désormais l'ensemble des échelons: communes, intercommunalités, départements et régions.

Menace qui se dessine avec d'autant plus d'acuité que l'exécutif promet une réforme en profondeur de la dotation globale de fonctionnement dans le projet de loi de finances 2016.

La première question qui se pose est l'avenir de l'investissement. Comment maintenir le tissu économique local en bonne santé lorsqu'il n'y a plus d'investissement public de proximité?

Les investissements des collectivités territoriales représentent 75% de l'investissement public et ont souvent joué un rôle contra-cyclique dans l'économie. Sans le soutien de l'État, les collectivités ont déjà annoncé des coupes budgétaires: à Lille, une réduction de 10% des dépenses d'investissements dans le domaine du bâtiment et des logements et, en Seine-Saint-Denis, des écoles non construites.

L'association des maires de France prévoit d'ailleurs une diminution de 25% des investissements en trois ans.

La seconde question concerne évidemment le maintien des services publics de qualité.

Afin de maintenir leur équilibre budgétaire, certaines communes taillent dans les dépenses : entretien des piscines municipales, fermeture de garderie, diminution des transports... Tout est source d'économie potentielle. Le conseil général du Loir et Cher a déjà suppri-

mé une partie de son aide aux transports scolaires... A Argenteuil, ce sont 300 postes d'agents qui seront supprimés. Mais comment faire fonctionner les services de proximité sans les agents?

Dans ce contexte, les réformes visant la rationalisation et la mutualisation des moyens suffiront-elles à garantir une amélioration perceptible par les usagers?

Comment maintenir l'objectif démocratique de lutte contre les fractures territoriales?

Ce sont d'abord les ménages qui payent le prix fort. En cette période de crise où les besoins de protection de la population explosent, l'impossibilité pour les collectivités de produire des services de qualité fragilise encore plus la population.

Par ailleurs, certaines communes ont déjà fait le choix d'augmenter les impôts locaux : Marseille, Toulouse, Bordeaux ou Strasbourg...

C'est ensuite le tissu des PME qui est en danger et qui risque de s'effacer d'ici 2 à 3 ans.

Enfin, les dernières réformes de la fiscalité locale interrogent sur l'accroissement des inégalités entre collectivités.

Si les réformes de décentralisation visent à offrir une amélioration du service public, ces postulats méritent désormais d'être interrogés dans un contexte de forte réduction de moyens.

Des possibilités d'économie existent au sein des collectivités, mais la seule approche budgétaire ne peut y conduire sans affecter la qualité de nos services publics locaux et leur augure un avenir funeste.

Brèves syndicales

Indemnités REP+

Au CTMEN du 28 mai dernier, à la demande du SNPI, la FSU a déposé un amendement pour que le montant de la future indemnité Éducation prioritaire attribuée aux inspecteurs chargés de circonscription avec REP+ soit aligné, à la hausse, sur celui des chefs d'établissement. Nous défendons en effet qu'à responsabilité égale dans le copilotage, nous puissions être bénéficiaires du même montant d'indemnité. L'UNSA et la CFDT se sont abstenus lors du vote de cet amendement.

Formation IEN

A l'occasion de la préparation d'un nouvel arrêté sur la formation statutaire des inspecteurs, le SNPI-FSU s'est adressé à la DGRH et à l'ESEN.

Vous pouvez prendre connaissance du courrier du SNPI sur le site <http://snpi-fsu.org//>

Postes à profil

Le SNPI-FSU a toujours exprimé clairement son opposition au profilage des postes d'inspecteurs.

Cette opposition est renforcée par la manière avec laquelle s'opèrent actuellement les recrutements sur les postes profilés : aucun critère explicite, des parutions à la BIEP parfois totalement formelles puisque le recrutement a déjà été fait, des postes non publiés sur lesquels les DASEN maintiennent des « faisant fonction »...

Nos interventions ont permis de réguler certaines situations. Mais c'est une régulation globale qui doit être mise en œuvre. Le SNPI demande depuis plusieurs années la tenue d'un groupe de travail sur ces questions. La DGRH vient de répondre positivement.